



Association Française de l'Atrésie de l'Œsophage

Compte rendu de l'Assemblée Générale (dimanche 1^{er} juillet 2012)

Lieu : Salon Chênes Château St-Just 60540 Belle-Église

L'Assemblée Générale Ordinaire fait suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire au cours de laquelle ont été adoptés les nouveaux statuts de l'Association.

11 h 15 Début de l'Assemblée Générale Ordinaire

Etaient présents :

ARMAND Frédéric, ARMAND Viviane, BENOIT Paule, NOEL Christine, LECLERCQ Rudy et Cécile, GARAUD Daniel, GARAUD Brigitte, VILLECOURT Aurélie, COLIN-LEROUGE Marie et Samuel, DANEAU-LEBARON Armelle et Thierry, MAGNIERE Romaric, COLLOBERT-NICOLLE Maryse et Franck, DRAN Nicole, GUENOT Florian, RENET-CARTON Sylvanie et Cyril, BORTOLOTTI Cathy et Bruno, SCHAHN Rakia et Claude, MAUNY Céline et Philippe, CANON Jean-François et Pascaline, WOLF Stéphane et Zeljkica, GIBERT-BERGERET Laurent et Isabelle, LEBARON Françoise et Jean-Claude, DELOY Alexandra et Christophe .

Etaient représentés :

PIRES Violaine et Jean-Michel, TROTIEREAU- DEFOSSEZ Pauline et Christophe, VIAL Monia et Fabien, BOURGEOIS-PATIN Angélique et Mickaël, RIOLLOT Véronique, PIERRET Isabelle, SALUDEN Lionel, BUSCA Béatrice, AMARI Valérie, BERZOSA Martine, LEMONNIER Frédéric et Delphine, JACQUEMIN Céline, FAVERY William, QUIQUEMPOIS Nathalie, LEDOUCEN Ghislaine et Jacques, GIBERT Yvonne.

Rappel des conditions de vote :

- Selon les statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire délibère à la majorité relative des voix des membres présents ou représentés
- Le vote par procuration est autorisé, mais nul ne peut détenir plus de 5 mandats. Les mandats peuvent être remis à un autre membre de l'association.
- Les pouvoirs en blanc sont attribués au Président de l'Association.
- Le vote par correspondance n'est pas autorisé.
- Seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2012 peuvent participer au vote.
- Un seul vote par cotisation.

Président de séance : Frédéric Armand

Secrétaire de séance : Laurent Gibert



Commentaires sur le bilan d'activités et le compte de résultats

Frédéric Armand présente le rapport financier

J-C Lebaron fait observer qu'il faut écrire "Compte de résultats" à la place de "Comptes courants"

Evolution des dépenses

L'année 2011 a été marquée par des dépenses supérieures aux recettes, cela est dû notamment aux 20 000 € du prix de recherche, à la refonte du site Internet et aux frais liés à l'emploi d'une salariée.

Evolution du nombre d'adhérents :

Nous sommes confrontés au phénomène persistant d'un nombre d'adhérents qui demeure inférieur au nombre de familles enregistrées dans nos fichiers.

Suggestion : procéder à des relances plus systématiques

Suggestion : changer régulièrement le mot de passe d'accès à la liste de diffusion et à l'espace adhérents du site. Réponse : cela poserait un problème de mise à jour des adresses : beaucoup d'adresses mail deviennent obsolètes : risque de perdre les adhérents de vue. Ce serait une des tâches qui incomberaient à notre salarié(e).

Suggestion : mettre en ligne message sur page d'accueil du site : « êtes-vous à jour de votre cotisation ? ».

Actuellement (1er juillet 2012), 138 membres à jour pour 172 personnes abonnées à l'Afaolist.

Audience du site Internet

Elle a chuté, mais ce devrait être temporaire. La refonte du site a entraîné une perte de liens et de référencement.

Actions de l'année

La plate-forme de collecte de dons Alvarum est un succès : 15000 € de dons récoltés sur six mois pour l'Association.



Association Française de l'Atrésie de l'Œsophage

Prix de recherche

Problème rencontré : peu de candidatures, les membres du Conseil Scientifique sont peu nombreux à avoir rendu un avis sur les deux dossiers remis.

Question : est-il pertinent de financer chaque année un projet différent, ne vaudrait-il pas mieux accompagner un même projet sur plusieurs années ?

Un membre du Conseil Scientifique nous a expliqué que le nombre d'équipes qui travaillent sur l'AO est somme toute restreint en France.

Question : Faut-il élargir à d'autres projets européens ?

Les avis sont partagés sur l'opportunité de disperser nos interventions au-delà du périmètre énoncé dans notre intitulé : Association FRANÇAISE de l'atrésie de l'œsophage.

1^{ère} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier relatif à l'exercice 2011, approuve à l'unanimité des présents le rapport financier 2011 (39 votants, 39 voix pour).

2^{ème} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du bilan d'activités juin 2011 à juin 2012, approuve à l'unanimité des présents les actions présentées dans ce rapport. (39 votants, 39 voix pour).

3^{ème} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des projets d'action de juin 2012 à juin 2013, approuve à l'unanimité des présents les actions prévues (39 votants, 39 voix pour).



Projet de demande de Reconnaissance d'Utilité Publique de l'AFAO

Rappel

Pour être reconnu d'utilité publique, il faut :

- ❖ une pratique d'au moins trois ans comme association déclarée,
- ❖ la fourniture des comptes pendant cette période et un budget d'au moins 45 734,71 euros
- ❖ l'adhésion d'au moins 200 membres
- ❖ l'intervention sur un plan national,
- ❖ des statuts conformes au modèle approuvé par le Conseil d'Etat.

La reconnaissance d'utilité publique est perçue par le monde associatif comme un label conférant à l'association qui en bénéficie une légitimité particulière dans son domaine d'action.

L'Assemblée Générale approuve le projet de demande de Reconnaissance d'Utilité Publique à l'unanimité (39 votants, 39 voix pour).



Association Française de l'Atrésie de l'Œsophage

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un grand merci pour le travail effectué pendant deux ans à l'ensemble des membres du Bureau sortant.

Conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration sont élus par scrutin secret, uninominal à la majorité relative au cours de l'Assemblée Générale des membres adhérents. Le vote par procuration est autorisé, mais nul ne peut détenir plus de 5 mandats.

Les mandats peuvent être remis à un autre membre de l'Association.

Les pouvoirs en blanc sont attribués au Président.

Le vote par correspondance n'est pas autorisé.

Résultats du vote

:

Sont validés les bulletins comprenant douze noms au maximum

Quelques bulletins portent moins de douze noms.

39 votants, 460 voix au total.

Sont élus :

avec 39 voix : Frédéric ARMAND, Viviane ARMAND

avec 38 voix : Paule BENOIT, Aurélie VILLECOURT, Laurent GIBERT

avec 37 voix : Cécile BERGEY, Hélène CALDY-LYON, Daniel GARAUD, Romaric
MAGNIERE, Anouschka THEVENET

avec 34 voix : Lionel SALUDEN

avec 31 voix : Jean-Claude LEBARON.

Marie KERVAZO et Adeline MARENZA, qui obtiennent respectivement 13 et 5 voix, ne sont pas élus.

L'Assemblée Générale Ordinaire est levée à 12h00

Le Secrétaire
Laurent GIBERT

Le Président
Frédéric ARMAND